

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 20-140, 20-141, 20-142, 20-143 et 20-144

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

- Le conseil a adopté le 6 juillet 2020 les règlements suivants :
 - Règlement numéro 20-140 modifiant divers éléments du règlement de zonage 08-38;
 - Règlement numéro 20-141 modifiant divers éléments du règlement de lotissement 08-39;
 - Règlement numéro 20-142 modifiant divers éléments du règlement relatif aux conditions d'émission de permis de construction 08-40;
 - Règlement numéro 20-143 modifiant divers éléments du règlement de construction 08-41;
 - Règlement numéro 20-144 modifiant divers éléments du règlement des permis et certificats 08-42;
- Le règlement numéro 20-140 n'a pas fait l'objet d'une demande de référendum ;
- Les règlements 20-140 à 20-143 ont reçu l'approbation du conseil de la MRC de La Mitis le 15 juillet 2020 et sont entrés en vigueur le 16 juillet 2020;
- Le règlement 20-144 entre en vigueur le jour de l'émission du présent avis ;
- Ces règlements sont déposés l'adresse internet : <https://www.ville.metis-sur-mer.qc.ca/fr/municipalite/reglements-durbanisme>.

Stéphane Marcheterre
Directeur général et secrétaire-trésorier